

AVIS DE PUBLICITE
Utilisation du Domaine Public

Aménagement Hydroélectrique de Kembs

COMMUNE DE ROSENAU (68)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la possibilité d'utiliser le domaine public hydroélectrique afin de récupérer du bois flotté issu du dégrilleur de l'usine hydroélectrique de Kembs pouvant constituer, au vu de l'usage qui est fait de ce matériel, une activité économique au sens de l'article L2122-1-1 du CG3P.

Le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de cette activité n'est pas limité.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la lettre-accord.

Publié le	
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Objet de l'occupation	Passage sur le Domaine Public pour accéder au musoir de l'usine hydroélectrique de Kembs afin d'y récupérer du bois flotté.
Lieu	Musoir de l'Usine Hydroélectrique de Kembs – Parcelle cadastrée ROSENAU SAX-P18
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Récupération de bois flotté issu du dégrilleur de l'usine de Kembs.
Caractéristiques essentielles / particularités de l'emplacement	Pas de limitation du nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée
Restrictions	Respect des consignes de sécurité communiquées par EDF ou par les acteurs de la protection civile - En cas d'urgence, contacter les secours ainsi que l'astreinte du groupement d'usines de Kembs-Ottmarsheim - Accès possible uniquement en présence d'un agent de l'usine hydroélectrique de Kembs - Porter les équipements de protection individuelle requis (gants, chaussures de sécurité et un casque avec visière (ou des lunettes de protection)) – Interdiction de s'aventurer sur les dalles bétonnées le long des berges du Grand Canal d'Alsace, ainsi que sur les escaliers des berges bétonnées (Risques de chute et de noyade dans le Grand Canal d'Alsace) cf. Arrêté Préfectoral du 23/01/2001 réglementant la fréquentation du Rhin et du Grand Canal d'Alsace.

	Maintenir libres pour le passage de véhicules, les routes d'accès au Grand Canal d'Alsace et aux installations EDF – Respect d'une vitesse de circulation réduite - Faire preuve d'une très grande vigilance (éventuels chantiers en cours sur les berges – ouverture de certaines pistes en crête de digue à la circulation des piétons et des cyclistes) Priorité des véhicules EDF sur les accès autorisés.
Type d'autorisation délivrée	Lettre-Accord
Conditions financières générales (redevance)	Autorisation gratuite (passage sur le domaine public hydroélectrique pour récupérer du bois flotté issu du dégrilleur de l'usine hydroélectrique de Kembs)
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	Disponible
Durée de la COT	2 ans
Conditions générales d'attribution / critères de sélection (selon la nature du titre)	Accès au musoir de l'usine hydroélectrique de Kembs et à une zone clôturée située au nord dudit musoir - Pas de limitation du nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission	EDF – Pôle Energie Renouvelable - Hydro Est Isabelle CHAPRIER - Chargée de Communication 54 avenue Robert Schuman Le Quasar 68050 MULHOUSE CEDEX isabelle.chaprier@edf.fr Tél. :03.89.35.20.39 - Tél. mobile : 06.60.43.01.42
Service à contacter pour tout renseignement	EDF - DPNT - DTEAM Centre de Compétences Patrimoine Fiscalité Assurances Sandrine PICCINELLI - Chargée d'Affaires Foncières 54 Avenue R. Schuman 68050 MULHOUSE Cedex sandrine.piccinelli@edf.fr